



RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Préambule

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » a introduit pour les collectivités de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat d'orientation budgétaire.

Ce support au dialogue est donc un exercice où la collectivité territoriale, ses élus et ses services peuvent faire preuve d'innovation et de créativité pour exposer les interactions entre actions, politiques et programmes et leurs effets sur **les cinq finalités du développement durable** (article 110-1 du code de l'environnement) :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
Les collectivités territoriales jouent un rôle déterminant tant dans l'effet d'entraînement qu'elles peuvent avoir (bâtiment, transport...) que par les décisions qu'elles prennent au quotidien, par exemple dans le domaine de l'énergie : sobriété, efficacité, renouvelable.
- **Préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources**
Nos activités et modes de vie reposent sur un système de ponction des ressources et de rejets de déchets non viable. La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources doivent se traduire par des actions de préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages, de lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols), de gestion écologiquement rationnelle des déchets, d'éducation...
- **Épanouissement de tous les êtres humains**
Les collectivités territoriales jouent un rôle particulier car elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations : satisfaction des besoins essentiels pour tous (logement, eau potable, santé, environnement sain), éducation et formation tout au long de la vie, lutte contre la pauvreté et contre toute forme d'exclusion, participation des habitants et des usagers...
- **Cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires**
Cette finalité est complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement humain : accès à l'emploi pour tous, logement et politique foncière, urbanisme convivial et cadre de vie agréable, accès égal aux services urbains, rénovation urbaine et revitalisation rurale, solidarité intercommunale.
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
Revoir nos modes de consommation et de production non viables au profit de modes moins polluants, moins prédateurs en termes de ressources et de milieux, de risques sur l'environnement, sur la santé des êtres vivants est un pré-requis de développement durable. Pour contribuer à l'épanouissement de chacun, un système économique durable, une économie verte, se doit d'orienter le progrès technique, et d'assurer une juste distribution des richesses.

Début 2021, l'agglomération a adopté son projet de territoire composé **de 5 défis**:

- ❖ DÉFI 1 : Accompagner la relance économique et engager l'agglomération dans les transitions
- ❖ DÉFI 2 : Permettre le développement équilibré et solidaire des communes de l'agglomération
- ❖ DÉFI 3 : Répondre collectivement et globalement aux défis climatiques et environnementaux
- ❖ DÉFI 4 : Offrir un cadre de vie de qualité conjuguant valorisation des patrimoines et offre de services
- ❖ DÉFI 5 : Démocratisation de l'agglomération

ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial**

Le PCAET-Plan Climat Air Énergie Territorial-programme local de développement durable vise à :

- atténuer l'impact du territoire sur le climat, en diminuant les émissions de Gaz à effet de serre (GES),
- maîtriser la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables,
- intégrer les enjeux de la qualité de l'air,
- adapter le territoire face aux effets du changement climatique qui ne pourront pas être évités.

Ce plan, d'une durée de six ans, concerne l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire. Laval Agglomération en est le coordinateur et l'animateur, et portera les actions qui concernent ses missions et compétences.

Le diagnostic est partagé sur le territoire afin d'acculturer élus et habitants à la démarche à travers une plaquette de présentation et une exposition itinérante.

- **Conseil en énergie partagé ou CEP**

Le Conseil en Energie Partagé (CEP), dispositif de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ayant pour objectif d'aider les petites et moyennes collectivités à maîtriser leurs consommations d'énergie, a été créé en janvier 2018 sur le territoire de Laval Agglo. Deux conseillers accompagnent les 33 communes de l'agglomération afin de mettre en place une politique énergétique et d'agir concrètement sur le patrimoine communal.

Ainsi, un suivi des consommations d'énergie et d'eau a été mis en place afin de proposer à chaque commune un bilan énergétique sur son patrimoine communal (387 bâtiments et 548 armoires de commande pour l'éclairage public recensés). Les conseillers sont également à disposition pour accompagner techniquement ou administrativement (cahier des charges, dossier de demande d'aide...) les projets de rénovation, de construction ou encore de développement d'énergie renouvelable.

- **Dispositif d'aides pour les logements**

Afin d'asseoir encore davantage l'action en direction du parc existant, validée comme priorité n°1 du 4ème PLH de Laval Agglomération, un dispositif global relatif à la requalification de ce parc est engagé depuis 01/01/2020 pour 5 ans en direction des propriétaires occupants, bailleurs, accédants à la propriété ou encore copropriétaires. Une ingénierie conséquente financée par Laval Agglo et l'ANAH permet d'accompagner gratuitement les ménages afin de leur apporter un soutien de qualité et tendre vers une amélioration globale et qualitative des logements aidés.

Cette offre de services va s'étoffer petit à petit en direction de tous les ménages à travers la mise en place de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE).

Le travail de partenariat est renforcé avec l'Espace-Info énergie (EIE) afin d'engager des démarches pro-actives et inciter les ménages à se renseigner et à prendre connaissance des outils et dispositifs existants.

> Accession à la propriété

Depuis 2005, Laval Agglomération a développé le dispositif d'accession sociale d'abord via le PSLA (Prêt Social Local d'Accession) en le conditionnant à des critères environnementaux : limitation de la consommation du foncier et construction BBC, puis via un dispositif d'accession dans l'ancien depuis 2015.

Il vise à renforcer les leviers au service du renouvellement urbain et de favoriser la réappropriation des centre-bourgs et centre-villes, mais aussi de prévenir la fracture entre le centre historique et les nouveaux lotissements à travers la préservation du cadre de vie et d' une meilleure mixité sociale et intergénérationnelle.

> Amélioration des performances énergétiques

• Dans le parc privé :

Dans le cadre de la délégation de compétences des aides à la pierre (DCAP), Laval Agglomération accompagne le Plan de Renovation Énergétique de l'Habitat (PREH) lancé en 2013 par l'État, qui fixe les objectifs annuels attendus en matière de rénovation massive du parc des bâtiments existants, avec plusieurs priorités, parmi lesquelles, la lutte contre la précarité énergétique.

Le dispositif d'aide de l'ANAH est à destination des propriétaires occupants, des propriétaires bailleurs et copropriétaires. Il est désormais conditionné par un gain énergétique minimum de 35% et attribué selon les revenus du foyer ou l'engagement à un montant de loyer. L'objectif est d'aider les foyers modestes et les propriétaires bailleurs à réaliser une série de travaux visant un gain énergétique substantiel.

• Dans le parc public :

Le Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de Laval Agglomération soutient à travers une fiche action la réalisation du Projet de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional (PRIR) du secteur de Saint Nicolas, à savoir "Action n°5 : accompagner la poursuite de la requalification/restructuration du parc locatif social et de l'amélioration de son attractivité".

L'objectif est de permettre au logement locatif social situé dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de demeurer attractif en améliorant le cadre de vie, l'accessibilité, le confort et la sécurité des logements.

Ainsi, il s'agit d'accompagner Méduane Habitat et Mayenne Habitat pour réaliser des travaux de :

- Réhabilitation des :

> Parties communes : comprenant la requalification ou création de halls, la requalification des façades, la création de locaux communs et la sécurisation des espaces communs,

> Logements : comprenant la réhabilitation thermique, la création de balcons/terrasses et la restructuration lourde des logements.

- Mise en accessibilité des immeubles : Pose d'ascenseur, rampe, démolition/déstructuration intérieure nécessaire à la pose d'ascenseur,...

- Résidentialisation des abords des logements (parties extérieures) : Travaux qui améliorent de manière significative et durable le cadre de vie (aspect spatial) et la sécurité des locataires (hors stationnement).

- **Partenariat avec Air Pays de la Loire**

Air Pays de la Loire est une association agréée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour assurer la surveillance de la qualité de l'air de la région des Pays de la Loire. Elle assure les missions suivantes :

- la surveillance de la qualité de l'air par l'exploitation d'un réseau permanent de mesures fixes et indicatives, la réalisation de campagnes de mesure et l'usage de systèmes de modélisation numérique ;
- l'information du public et des autorités compétentes par la publication fréquente et réactive des résultats obtenus sous la forme de communiqués, bulletins, rapports et par son site Internet www.airpl.org;
- l'accompagnement des décideurs par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air et de réduction de l'exposition de la population à la pollution de l'air ;
- l'amélioration des connaissances et la participation aux expérimentations innovantes sur les territoires.

Laval Agglomération est adhérente à l'association et une convention de subvention d'équipement est également signée sur 5 ans (2018-2022) pour le point de mesures avenue de Chanzy à Laval. Les mesures effectuées sur le territoire permettent de suivre les évolutions des niveaux de pollution, d'alerter en cas de dépassement. Les données d'émissions de Gaz à effet de serre ou de polluants ont permis l'écriture du diagnostic du plan climat.

- **Dispositifs Vélos**

Laval Agglomération a mis en service des vélos en libre-service dotés d'assistance électrique.

De plus, des vélos électriques en location longue durée sont proposés aux habitants de l'agglomération avec succès ainsi qu'une aide à l'achat de vélo à assistance électrique et la mise à disposition de trottinettes.

- **Aménagement de pistes cyclables ou de chemins de randonnée**

Le schéma directeur d'aménagement cyclable a été finalisé début 2019. Les enjeux retenus sont :

- se concentrer sur les usages utilitaires/fonctionnels ;
- privilégier la desserte des zones à forts enjeux (PEM Gare, Centres Urbains, écoles, ...) ;
- intégrer la notion de chaîne de déplacement ;
- desservir des sites en tenant compte des distances maximales pour la pratique du vélo (3km et + avec vélo à assistance électrique) et au-delà rechercher les connexions possibles avec les autres modes de transport.

ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

- **Sensibilisation à la nature**

Laval Agglomération poursuit ses actions de sensibilisation à la nature à travers les animations du Centre d'Initiation à la Nature de sensibilisation et de découverte des milieux.

Un schéma d'accueil est en cours sur le Bois de l'Huisserie, espace naturel sensible du territoire.

- **Gestion et Prévention des Déchets**

Laval Agglomération a établi son nouveau schéma directeur de gestion des déchets avec un programme d'actions visant à renouveler le matériel, à agir massivement pour la prévention des déchets, à harmoniser les offres de prestations sur tout le territoire.

Des opérations de broyage de végétaux sont proposées aux habitants ainsi que la mise à disposition de composteurs.

- **Opérations de communication pour limiter l'étalement urbain**

Le dispositif d'acquisition amélioration dans l'ancien vise à :

- Redynamiser les centres bourgs/centres-villes et zones pavillonnaires,
- Réinvestir une ceinture de lotissements faiblement peuplée (faible densité et vieillissement), voire des logements vacants, situés entre l'habitat ancien et les extensions urbaines.
- Favoriser l'accès à la propriété de certaines catégories de ménages sous plafonds de ressources, à proximité des commerces et des services.
- Participer aux économies de gaz à effet de serre en limitant les déplacements et en encourageant les travaux d'économie d'énergie.

ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

- **Mise en accessibilité**

- > **Adaptabilité de l'habitat**

Pour favoriser un maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap, l'agglomération en tant que délégataire des aides à la pierre soutient le financement des travaux d'adaptabilité : installation de monte-escaliers, rampe, aménagement de la salle de bains...

- > **Adaptabilité des lieux culturels**

Pour favoriser l'accueil des personnes handicapées dans les lieux culturels certaines installations ou investissements ont été réalisés annuellement.

- **La politique tarifaire des offres culturelles et sportives communautaires**

Une grille tarifaire basée sur un tarif solidaire de grande accessibilité conformément aux orientations du Ministère de la Culture pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental, le Théâtre des 3 Chênes et l'accès au réseau des 28 bibliothèques.

Une nouvelle grille tarifaire spécifique existe à la piscine St-Nicolas.

- **Lutte contre l'habitat indigne**

Laval Agglo a conclu une convention partenariale avec le Conseil départemental de la Mayenne pour agir sur deux types d'actions : la lutte contre l'habitat indigne, et contre l'habitat très dégradé. L'objectif était d'adopter une politique commune au niveau départemental et assurer une meilleure coordination

- **Partenariat avec les associations d'insertion pour des prestations de services :**

- > **Collecte des cartons**

L'association ALTERNATRI assure la prestation de collecte des cartons des commerçants du centre ville de Laval dans le cadre d'un marché d'insertion.

- > **Collecte des papiers de bureaux**

AlternaTri met à disposition des agents de l'agglomération, des contenants pour trier les papiers et cartons. Cette démarche est bien ancrée auprès des agents.

- > **Broyage des déchets verts en déchetterie :**

L'association d'insertion Génie réalise le broyage des déchets verts dans six déchetteries. Le broyat est soit repris par l'administré, s'il le souhaite, soit conservé par Génie, soit remis dans les bennes de déchetteries.

> **Collecte des caissons Emmaüs:**

Des caissons Emmaüs sont installés dans chacune des déchetteries. Les tonnages récupérés augmentent régulièrement.

> **Intervention dans les transports**

Le GLEAM (Groupement Local d'Employeur des Agents de Médiation) a été sollicité par les services de Laval Agglomération pour intervenir dans les bus avec des médiateurs.

- **Programme de réussite éducative**

Initié et soutenu dans le cadre du Contrat de Ville de l'agglomération lavalloise, ce programme est mené par le CCAS de Laval pour les enfants de 2-16 ans et leurs familles, scolarisés ou résidant à Laval. Il vise à donner leur chance aux enfants qui présentent des signes de fragilités sur le plan scolaire, social, sanitaire ou éducatif en proposant un accompagnement individualisé, impliquant les parents et prenant en compte leurs difficultés de manière globale.

Les domaines d'intervention du PRE sont :

Famille et parentalité

- >> accompagner les familles dans leur fonction parentale.
- >> cafés-parents, rencontres individuelles et collectives...

Santé

- >> favoriser l'accès aux soins et renforcer la prévention dans le domaine de la santé.
- >> soutien aux démarches pour favoriser l'accès aux soins (médecine générale, bilan orthophonique, suivi psychologique, ophtalmologie...).

Scolarité

- >> faciliter l'accès aux actions d'accompagnement à la scolarité.
- >> accompagnement individuel ou collectif.

Loisirs

- >> favoriser l'accès aux activités socioculturelles et éducatives, hors temps scolaire.
- >> découverte et inscriptions pour des activités culturelles, artistiques, sportives.

- **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté par la Caisse d'Allocations familiales qui en assure l'animation et le secrétariat et qui propose aux professionnels et bénévoles des formations spécifiques. Le contrat de ville participe au soutien des ateliers mis en œuvre sur la Ville et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires en permettant le renforcement des équipes sur ces moments-clés. Les ateliers se déroulent hors temps scolaire, au moins 2 fois/semaine dans les centres sociaux ou dans les écoles.

L'accompagnement à la scolarité s'adresse aussi aux parents dans le souci de renforcer et d'améliorer les relations Familles/Ecole. Il offre aux parents un espace d'information de dialogue et d'écoute visant à leur donner les outils nécessaires pour mieux suivre eux-mêmes le travail de leurs enfants, les doter d'une meilleure connaissance de l'Ecole, les familiariser avec un vocabulaire et des activités de type scolaire. L'accompagnement à la scolarité devient ainsi un moyen privilégié pour rendre les codes de l'école compréhensibles aux parents.

ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

- **La rénovation urbaine**

Le programme de rénovation urbaine se poursuit dans le quartier St Nicolas. Un chargé de mission a été recruté pour le projet de ferme urbaine.

Les bailleurs sociaux poursuivent leurs opérations de reconstitution de l'offre de logements sur diverses communes.

- **Accès au droit et citoyenneté assuré par le Contrat de ville**

L'accès au droit et à la citoyenneté est une composante essentielle du pilier cohésion sociale, inscrit dans le contrat de ville de l'Agglomération lavalloise. Des actions spécifiques se sont développées sur les quartiers concernés au plus près de la population.

Domaines d'interventions :

- Accès au droit auprès des jeunes et éducation à la citoyenneté
- Accès au droit auprès des professionnels
- Accès au droit auprès des particuliers

- **Activité du PLIE :**

Laval Agglomération porte depuis 2001 le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), dispositif qui, sur le territoire de l'agglomération, met en œuvre, avec tous les partenaires concernés, des parcours d'insertion pour conduire vers l'emploi durable des personnes qui en sont éloignées.

Le PLIE bénéficie, pour financer ses actions, de crédits en provenance du Fonds Social Européen.

ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD D'UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

- **Mise en place d'une politique d'achat public avec des clauses d'insertion**

La commande publique peut être un vecteur d'insertion de personnes en difficulté d'accès à l'emploi. Les dispositions juridiques existent et permettent d'intégrer le progrès social comme une clause d'exécution d'un marché public. Dans ce cadre, les donneurs d'ordre public, les fédérations professionnelles et les acteurs de l'emploi se sont accordés pour inclure des clauses sociales dans leurs marchés en vue de développer l'emploi du territoire.

Les heures d'insertion se concentrent essentiellement sur les marchés de construction/rénovation, d'entretien d'espaces verts, de transport et de nettoyage.

- **PAT : Projet Alimentaire Territorial**

Laval Agglomération poursuit l'élaboration de son PAT : Un projet alimentaire territorial est une démarche volontaire et collective.

C'est un travail démarré avec tous les acteurs intéressés et impliqués par la question de l'alimentation.

Les projets alimentaires territoriaux répondent à l'enjeu d'ancrage territorial et revêtent :

- **une dimension économique** : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- **une dimension environnementale** : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- **une dimension sociale** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

La convention-cadre avec la chambre d'agriculture définit pour la période 2021-2023 vise à :

- Conduire une politique d'aménagement du territoire cohérente avec l'activité agricole
- Favoriser le renouvellement des générations d'agriculteurs
- Recréer du lien entre agriculteurs et citoyens
- Redonner une place à l'alimentation locale en valorisant les produits locaux de qualité
- Favoriser une agriculture qui préserve l'environnement, les paysages et le cadre de vie

Un groupe de travail « agriculture » a été mis en place et se retrouve tous les trimestres. Il regroupe des élus communautaires et des agriculteurs du territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221128-S7-CC-113-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Mise en ligne : le 08-12-22